

Le but de cette invitation faite aux producteurs et aux exportateurs canadiens de soumettre des présentations écrites est de donner au gouvernement la meilleure idée possible des intérêts commerciaux qui peuvent être spécifiquement favorisés dans les négociations. Ce processus s'ajoutera aux consultations permanentes qui se tiennent avec le secteur privé par l'entremise du Comité consultatif sur le commerce extérieur et des groupes de consultations sectorielles. Le gouvernement veut s'assurer que tous les renseignements pertinents sont pris en considération dans la formulation des positions canadiennes. M. Crosbie a dit : "Nous voulons que toutes les parties intéressées, qu'il s'agisse d'entreprises, de syndicats ou d'autres groupes, aient la possibilité de faire connaître au gouvernement leur expérience et leurs intérêts dans le commerce international. Nous voulons que les Canadiens nous aident à identifier nos marchés des années 1990."

Les parties intéressées à soumettre leurs vues au gouvernement devraient le faire avant le 30 juin 1989. Les présentations écrites devraient être envoyées à l'adresse suivante : Bureau des négociations commerciales multilatérales, ministère des Affaires extérieures, Édifice Lester B. Pearson, tour C, 3^e étage, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2 (télécopieur : 613-996-9103). Les présentations seront examinées par un comité réunissant des représentants de tous les ministères intéressés : Finances, Industrie, Sciences et Technologie, Pêches et Océans, Énergie, Mines et Ressources et Agriculture.

L'Annexe ci-jointe contient d'autres informations sur les présentations.

Pour de plus amples renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Abbie Dann
Service des relations avec les médias
Ministère des Affaires extérieures
(613) 995-1874